



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/COCOA.9/5  
28 novembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE CACAO, 2000  
Genève, 13-24 novembre 2000  
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ADOPTION DE RÉSOLUTIONS FINALES

Résolution adoptée par la Conférence

La Conférence des Nations Unies sur le cacao, 2000,

S'étant réunie à Genève du 13 au 24 novembre 2000,

1. Note les progrès accomplis dans l'élaboration d'un nouvel accord, comme indiqué dans l'annexe à la présente résolution;
2. Réaffirme son désir de continuer à négocier un accord destiné à succéder à l'Accord international de 1993 sur le cacao;
3. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de prendre des dispositions pour convoquer à nouveau la Conférence du 26 février au 2 mars 2001, pour lui permettre d'achever ses travaux.

5ème séance plénière  
24 novembre 2000

**Annexe**

**ARTICLES D'UN PROJET D'ACCORD DESTINÉ  
À SUCCÉDER À L'ACCORD DE 1993  
SITUATION AU 24 NOVEMBRE 2000**

**A. Articles approuvés par le Comité juridique de rédaction**

30 articles figurant dans le document TD/COCOA.9/L.1

DEUXIÈME PARTIE. DISPOSITIONS STATUTAIRES

CHAPITRE III. MEMBRES

Article 3 Membres de l'Organisation

Article 4 Participation d'organisations intergouvernementales

CHAPITRE IV. ORGANISATION ET ADMINISTRATION

Article 5 Création, siège et structure de l'Organisation internationale du cacao

Article 6 Composition du Conseil international du cacao

Article 8 Président et Vice-Présidents du Conseil

Article 9 Sessions du Conseil

Article 10 Voix

Article 11 Procédure de vote du Conseil

Article 12 Décisions du Conseil

Article 13 Coopération avec d'autres organisations

Article 14 Admission d'observateurs

Article 15 Composition du Comité exécutif

Article 16 Élection du Comité exécutif

Article 17 Procédure de vote et décisions du Comité exécutif

Article 19 Quorum aux réunions du Conseil et du Comité exécutif

## CHAPITRE V. PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS

Article 22 Privilèges et immunités

## TROISIÈME PARTIE. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

### CHAPITRE VI. FINANCES

Article 23 Finances

Article 24 Responsabilités des Membres

Article 25 Adoption du budget administratif et fixation des contributions

Article 26 Versement des contributions au budget administratif

Article 27 Vérification et publication des comptes

## CINQUIÈME PARTIE. SURVEILLANCE DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS CONNEXES

### CHAPITRE X. DISPOSITIONS RELATIVES À LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ

Article 42 Prix quotidien

Article 44 Coefficients de conversion

### CHAPITRE XI. INFORMATION, ÉTUDES ET RECHERCHE

Article 46 Études

Article 48 Rapport annuel

## SIXIÈME PARTIE. DISPOSITIONS DIVERSES

### CHAPITRE XIII. DISPENSE D'OBLIGATIONS ET MESURES DIFFÉRENCIÉES ET CORRECTIVES

Article 52 Mesures différenciées et correctives

### CHAPITRE XIV. CONSULTATIONS, DIFFÉRENDS ET PLAINTES

Article 53 Consultations

Article 54 Différends

Article 55 Action du Conseil en cas de plainte

### CHAPITRE XVI. DISPOSITIONS FINALES

Article 57 Dépositaire

6 articles figurant dans le document TD/COCOA.9/L.2

CHAPITRE IV. ORGANISATION ET ADMINISTRATION

Article 7 Pouvoirs et fonctions du Conseil

Article 18 Compétences du Comité exécutif

Article 21 Programme de travail

CHAPITRE VIII. OFFRE ET DEMANDE

Article 36 Stocks

CINQUIÈME PARTIE. SURVEILLANCE DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS CONNEXES

CHAPITRE X. DISPOSITIONS RELATIVES À LA SURVEILLANCE

Article 43 Transparence du marché (cet article sera placé après l'article 35, en tant qu'article 35 *bis*)

CHAPITRE XI. INFORMATION, ÉTUDES ET RECHERCHE

Article 47 Recherche scientifique

**B. Articles approuvés par le Comité de négociation et renvoyés au Comité juridique de rédaction**

5 articles figurant dans le document TD/COCOA.9/CRP.4

CHAPITRE VII. COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE\*

Article 30 Établissement de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale

Article 31 Composition de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale

Article 32 Mandat de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale

Article 33 Réunions de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale

CHAPITRE VIII. OFFRE ET DEMANDE\*

Article 35 Comité du marché

---

\* Les articles 30, 31, 32, 33 et 35 ont été approuvés, mais toute décision finale dépendra du résultat des négociations sur les chapitres VII et VIII.

2 articles figurant dans le document TD/COCOA.9/CRP.5

CHAPITRE XVII. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES ET TRANSITOIRES

Article 69 Fonds de réserve spécial

Article 70 Autres dispositions supplémentaires et transitoires

**C. Articles au Comité de négociation**

1. Article 1 – Objectifs (Working Paper No. 8/Rev.1) (par. 1 d) iv) en suspens)
2. Article 2 – Définitions (par. 16 et 17 supprimés) – paragraphe 21 en suspens
3. Article 20 – Le personnel de l'Organisation (par. 1 en suspens)
4. { Article 28 – Relations avec le Fonds commun et d'autres donateurs bilatéraux  
et multilatéraux }  
5. { Article 29 – [...] titre }  
6. Quatrième partie : [...] pas de titre
7. Article 37 – Promotion (Working Paper No. 11/Rev.1)
8. Article 38 – Produits de remplacement du cacao
9. { Article 39 – Économie cacaoyère durable (avec le paragraphe 21 de l'article 2  
- Définitions, Working Paper No. 10/Rev.1) + proposition des consommateurs  
en date du 24 novembre 2000, midi) }  
10. { Article 40 – Activités au titre d'une économie cacaoyère durable }  
11. Article 41 – (supprimer)
12. Article 45 – Information
13. Article 49 – Coopération au sein de l'économie cacaoyère
14. Article 50 – Cacao fin ("fine" ou "flavour")
15. Article 51 – Dispense d'obligations dans des circonstances exceptionnelles
16. Article 56 – Normes de travail équitables

17. Article 58 – Signature
18. Article 59 – Ratification, acceptation et approbation
19. Article 60 – Adhésion
20. Article 61 – Notification d'application à titre provisoire
21. Article 62 – Entrée en vigueur (par. 3, supprimer la phrase "Toutefois, ... en vigueur")
22. Article 63 – Réserves
23. Article 64 – Retrait
24. Article 65 – Exclusion
25. Article 66 – Liquidation des comptes en cas de retrait ou d'exclusion
26. Article 67 – Durée, prorogation et fin
27. Article 68 – Amendements

Working Paper No. 12 +  
TD/COCOA.9/CRP.1

N.B. Il n'y a pas d'article 34.

-----